

FLASH INFOS COVID-19

CD24OM 3 avril 2020

(temps de lecture : 4 minutes)

Chers collègues,
Chers(ères) Amis(es),

Le 2 avril 2020 la pandémie COVID-19 touchait les 5 continents et presque tous les pays du monde.

Elle évolue sur un plan explosif débordant totalement tous les systèmes de santé.

En France, après le Grand-Est, la Bourgogne, l'Île de France, la Corse... elle touche les départements ultra-marins.

En Dordogne le 2 avril : voici le point de la situation communiqué par le service des Urgences du Centre Hospitalier de Périgueux:

- 5 patients en réanimation, dont 2 en état grave,
- 1 premier décès il y a 3 jours,
- 7 patients hospitalisés en maladies infectieuses,
- 15 patients testés en attente de résultats.

Même si la vague ne semble pas, pour l'instant, nous toucher, le monde médical du département se prépare... à faire face.

Les hôpitaux publics et privés ont mis en place des protocoles communs pour affronter cette crise sanitaire.

Les médecins libéraux constatent une importante perte d'activité, la population ayant peur de se rendre dans les cabinets médicaux et de se contaminer.

Les consignes mises en place « si vous présentez des signes de la maladie ne vous rendez pas chez votre médecin, mais contactez-le par téléphone ou appelez le 15... » ont, de plus, entraîné une certaine confusion dans l'esprit des patients.

Les cabinets de généralistes sont toujours ouverts et prennent en charge toutes les maladies chroniques et/ou ALD.

Le télé-conseil et la télé-consultation se développent rapidement sur tout le territoire de la Dordogne.

Comment créer un Centre dédié COVID-19 ?

A la demande de l'ARS, et dans le but d'anticiper une vague géante de l'épidémie, certains médecins et professionnels de santé libéraux se sont regroupés pour mettre en place des structures de soins, dédiées au COVID-19 (CPTS de Bergerac sur un site rive droite et un site rive gauche).

D'autres, comme sur Périgueux, envisagent de le faire.

➤ Philosophie du projet

Il s'agit de centres d'accueil, de consultation et d'orientation.
Ils ne seront fonctionnels que si l'épidémie est très intense.

Ces structures ne recevront que des patients suspects de la maladie, adressés par leur médecin traitant ou en accès direct, si pas de médecin traitant.

Une consultation est effectuée par un binôme médecin/infirmière.

Sur le plan logistique : voir le cahier des charges du projet.

Au terme de cet examen :

- malade suspect... devient probable avec ou pas des signes pulmonaires ;
- oxymétrie normale : retour à domicile et mise en place d'un suivi régulier par téléphone, et retour au centre ou appel au 15 si signes d'aggravation (le doute doit toujours profiter au malade) ;
- oxymétrie anormale avec des troubles respiratoires : appel du médecin au Centre 15 et régulation et avis du médecin urgentiste : hospitalisation, ou pas, pour oxygénation sans, ou avec, intubation et passage en réanimation.

➤ Objectifs de ces Centres

- éviter le passage des patients suspects dans les cabinets médicaux,
- effectuer une première régulation pour décongestionner le Centre 15 et les Urgences,
- assurer le suivi des patients qui sont confinés chez eux,
- travail de réseau entre tous les partenaires de système santé avec aide des Plateformes Territoriales d'Appui,
- inclure les médecins généralistes installés, mais aussi d'autres médecins volontaires, jeunes ou retraités.

➤ Comment procéder ?

Il faut que les professionnels de santé libéraux proposent un projet de centre dédié Covid.

Il doit répondre à un cahier des charges fourni par l'ARS.

Ce projet doit être validé et avoir l'agrément de l'ARS.

➤ Comment les médecins et IDE seront indemnisés ?

Discussions en cours entre ARS et CNAM qui font appel à l'ETAT.

On attend un décret du gouvernement.

La possibilité de travailler sous réquisition préfectorale permettrait la rémunération et la couverture en RCP de tous, en particulier des volontaires qui n'auraient plus de RCP.

Si vous êtes intéressés : contactez les services de la DT 24 ARS.

Attention ! Information Police Judiciaire

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, nous constatons une forte recrudescence de fraudes aux faux ordres de virement visant les pharmacies, les EHPAD, les Hôpitaux et tous les professionnels de santé.

Des groupes criminels organisés profitent de la crise pour usurper l'identité numérique de fournisseurs de matériels sanitaires de protection (masques, GHA...) dans le but d'inciter les sociétés, victimes de pénurie, à faire des commandes sur des comptes bancaires en France ou à l'étranger.

Si vous avez connaissance de tels faits, contactez la DIPJ de Bordeaux :

cybermenace-bordeaux@interieur.gouv.fr

Appel à volontaires: opération #Renforts-covid

Il s'agit d'une plateforme de mise en relation entre volontaires et établissements ayant besoin de renfort au sein de la Nouvelle Aquitaine.

Etudiants, professionnels, actifs ou retraités, mobilisez vos compétences pour venir en renfort du système de santé.

Une plateforme simple et efficace qui met en relation ceux qui veulent aider avec ceux qui ont besoin de renfort.

Rendez-vous sur : www.renfort-covid.fr

Les fins de vie des malades statués « non réanimatoires COVID-19 » en EHPAD ?

Merci aux services de l'HAD de nous avoir envoyé des protocoles tenant compte des moyens actuels pour la prise en charge de ces patients en EHPAD (à retrouver [ICI](#)).

Ces protocoles sont validés par l'AFSP.

Toute mise en place de ces protocoles doit être, au préalable, agréé par l'équipe mobile de soins palliatifs (EMASP).

Il faut donc impérativement prendre contact avec les services de soins palliatifs dont vous dépendez.

Ils peuvent être, également, une aide pour les médecins généralistes confrontés à ce problème.

Pouvez-vous nous aider ?

- Vous serait-il possible de nous communiquer le nombre de patients suspectés COVID, à raison de deux fois par semaine : le lundi et le jeudi, pour que nous puissions avoir une idée de l'avancée de l'épidémie sur notre département.
- Nous aimerions connaître également quels sont celles et ceux d'entre vous (quel que soit le statut) qui ont été contaminés, confirmés par test, confinés et n'exerçant pas, hospitalisés, etc. Nous respectons la confidentialité des données, seul le nombre nous intéresse.

Le CD24OM espère avoir répondu aux questions qui nous sont posées.

Le combat continu et nous savons pouvoir compter sur tous les médecins pour le mener et le gagner.

Ils le prouvent à la population !

Bon courage à vous tous,

Amitiés.

Docteur Max DESFRANCOIS, Président
Docteur Jean Louis DESAGE, Secrétaire Général